



COMMISSION DE RÉGIE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
Procès-verbal de la réunion qui a eu lieu
le mardi 9 mai 2023, à 9 h,
Palais législatif, salle de comité 254

DÉCISIONS

1. Rapport du comité d'audit 2022-2023

Selon son mandat, le comité doit se réunir au moins trois fois par année, et le président du comité d'audit doit soumettre un rapport sur les travaux du comité à la Commission de régie de l'Assemblée législative à la fin de chaque exercice financier.

M^{me} Wilson a présenté le rapport annuel des travaux du comité d'audit pour l'exercice 2022-2023 comme suit :

Le comité d'audit est formé de M^{me} Bellringer (représentante du public), de M^{me} Campbell, de M^{me} Chaychuk, de la présidente Driedger et de M^{me} Wilson.

Le comité d'audit a tenu des réunions les 28 juillet 2022, 16 septembre 2022 et 15 février 2023.

1. Le comité d'audit a examiné et approuvé le rapport de montants payés ou payables pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, qui a été déposé à l'Assemblée le 4 octobre 2022.

2. Dans le dernier rapport de conformité, le Bureau du vérificateur général a recommandé à l'Assemblée législative de dresser une liste des questions d'administration et d'interprétation qui se présentent pendant l'année. Les questions sont considérées comme étant des questions d'administration ou d'interprétation dans les cas suivants :

- la question porte sur une extension du sens d'une disposition au-delà du sens courant qui lui avait été donné;
- l'administration d'une disposition conformément à son sens courant aurait un résultat absurde ou ne cadrerait pas avec le fonctionnement prévu du système;
- le Bureau du vérificateur général a soulevé une question dans un rapport précédent sur les allocations;
- le processus administratif qui découle du règlement est devenu problématique pour le Bureau des allocations des députés.

Le comité a entendu les questions d'administration ou d'interprétation que le Bureau des allocations des députés et le Service des ressources humaines ont rencontrées dans le cadre de la fourniture des allocations des députés, y compris les allocations pour adjoints de circonscription. Concernant les questions administratives soulevées, il a été déterminé qu'elles ont été gérées de manière appropriée et ne présentaient pas un risque élevé.

3. Le comité d'audit a entrepris une étude du cadre de référence du comité pour clarifier son objet et son rôle.

2. Rapport sur le Programme d'assurance des biens en immobilisation 2022-2023

M^{me} Wilson a présenté le rapport annuel sur le Programme d'assurance des biens en immobilisation de l'Assemblée législative. Trois réclamations ont été payées.